



**Pour un avis médical,  
contacter le médecin référent  
du COREVIH (Comité  
de coordination régionale  
de lutte contre le VIH).**

**Hôpital Nord**

Standard des urgences : 04 91 96 44 44

**Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée  
Infection / Maladies Infectieuses**

Consultations : 04 13 73 20 20

Urgences Timone : 04 13 42 97 00

**Hôpital Sainte Marguerite /**

**Service Immuno-Hématologie Clinique**

Consultations : 04 91 74 50 73/56 97

Secrétariat : 04 91 74 49 66/58 63

Standard des urgences : 04 91 38 00 00

**Hôpital Laveran /**

**Maladies Infectieuses et Tropicales**

Secrétariat : 04 91 61 72 32

Médecine des voyages : 04 91 61 73 54

Standard des urgences : 04 91 61 70 00

**Hôpital Européen / Service d'infectiologie**

Secrétariat 04 13 42 74 27

Standard des urgences : 04 13 42 70 00

**Hôpital Saint Joseph / Service Dermatologie**

Consultations : 04 91 80 66 80

Secrétariat : 04 91 80 66 25

Standard des urgences : 04 91 80 65 00

**Pour contacter votre  
médecin du Travail**

**Marseille**

Vieux Port : 04 91 14 32 14

Joliette : 04 89 85 11 10

Castellane 1 : 04 89 85 11 40

Castellane 2 : 04 89 85 11 30

Prado : 04 89 85 11 50

La Valentine : 04 89 85 11 60

Littoral : 04 89 04 46 10

**Aubagne** : 04 89 85 11 70

**Cassis** : 04 89 85 11 90

**La Ciotat** : 04 89 85 11 90

**Martigues** : 04 89 85 10 80

**Marignane** : 04 89 85 10 90



La santé au travail



# AES - ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

| Conseils

**VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL, N'HÉSITEZ PAS À LE CONTACTER**

Ce document a été élaboré par la commission Soins Privés en Juillet 2014

© Gims - Mars 2020

Siège social : 11 rue de la République - 13002 Marseille

Tel : 04 91 14 32 14 - Fax : 04 91 91 60 91 - info@gims13.com

www.gims13.com - www.gims4u.com

Suivez-nous sur Facebook et LinkedIn



# AES

Accident d'exposition  
au sang et autres liquides  
biologiques.

## QU'EST-CE QU'UN AES ?

**Tout contact avec du sang, ou avec un liquide biologique contenant du sang**

- Lors d'une piqûre ou d'une coupure.
- Lors d'une projection sur une plaie ou peau lésée ou sur une muqueuse (œil, bouche).

### Ce que vous risquez

- La contamination par un agent infectieux.
- Le risque est de :  
**30% pour l'hépatite B**  
**3% pour l'hépatite C**  
**0,3% pour le VIH**

**Tout liquide biologique est potentiellement contaminant**

Le risque de transmission est plus élevé si :

- La blessure est profonde.
- La virémie du patient source est élevée.
- L'aiguille est creuse.
- L'aiguille est souillée.
- L'aiguille est de gros calibre.
- Absence de port de gants.

## COMMENT PRÉVENIR LE RISQUE ?

### Vaccination contre l'hépatite B

- Se faire vacciner permet de prévenir le risque de contamination.

### Respecter les précautions standard

- Se laver les mains avant et après tout contact avec des liquides biologiques.
- Porter de gants systématiquement en cas de risque de contact avec les liquides biologiques.
- Porter une tenue adaptée (masque, lunettes, sur-blouse) en cas de risque de projection.
- Utiliser les dispositifs médicaux de sécurité mis à disposition.
- Manipuler avec précaution le linge souillé et les sacs d'évacuation des déchets.
- Pour tout instrument piquant ou coupant souillé, élimination immédiate dans des collecteurs adaptés placés à portée main.
- Respecter de la limite de remplissage de ces collecteurs.
- Ne surtout pas recapuchonner, plier, ni désadapter les aiguilles à la main.

## QUELLE CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT ?

### Réaliser les premiers soins immédiatement

**En cas de piqûre, blessure, ou contact sur une peau lésée :**

- Ne pas faire saigner la plaie.
- Nettoyer avec de l'eau et du savon, puis rincer abondamment.
- Désinfecter pendant 5 minutes par trempage de la zone lésée avec de préférence du Dakin ou de l'eau de javel diluée à 10%, sinon de la Bétadine dermique ou alcool à 70°.

**En cas de projection muqueuse (œil, bouche) :**

- Rincer abondamment pendant 5 minutes avec de l'eau, ou bien du sérum physiologique.
- Si lentilles de contact, les enlever.

### Prévenir

- Prévenir immédiatement votre responsable.

### Avis médical

- Dans l'heure ou au maximum dans les 4 heures, réaliser les sérologies de la victime et du patient avec son accord.

### Déclarer

- Déclaration d'accident du travail dans les 24 heures auprès de votre employeur.

### Contactez votre médecin du travail

## POUR LE RISQUE VIH POTENTIEL

Possibilité de prendre un traitement préventif post-exposition (TPE) aux urgences, en fonction du risque et de la nature de l'exposition.

| Nature de l'exposition                                                                                                                                                                           | Source VIH+          | Sérologie inconnue   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Piqûre profonde<br>Aiguille creuse<br>Aiguille intra-vasculaire<br>↪ ↪ ↪ Risque important                                                                                                        | TRAITEMENT PRÉVENTIF | TRAITEMENT PRÉVENTIF |
| Coupure avec bistouri<br>Piqûre avec aiguille IM ou SC<br>Piqûre avec aiguille pleine<br>Exposition cutané-muqueuse > 15 minutes<br>Morsure profonde avec saignement<br>↪ ↪ Risque intermédiaire | TRAITEMENT PRÉVENTIF | PAS DE TRAITEMENT    |
| Autres cas<br>Piqûre avec seringue abandonnée<br>Crachats, morsures légères ou griffures<br>↪ Risque Minime                                                                                      | PAS DE TRAITEMENT    | PAS DE TRAITEMENT    |

